

COMMUNIQUE DE PRESSE

Caen, le lundi 6 février 2012

URGENCES DE LA COTE FLEURIE

Signature de la convention entre le Centre Hospitalier et la Polyclinique de Deauville



Les signataires : Mme GUILLET, Directrice de la Polyclinique de Deauville et M. COLL, Directeur du Centre Hospitalier de la Côte Fleurie

De gauche à droite au fond : Mme GOURGOU, Directeur général du groupe Clinique Développement, Mme DUPRE, Directrice de l'offre de la santé et de l'autonomie à l'ARS, M. LANCRY, Directeur général de l'ARS, Mme RAOUL, Responsable du département contractualisation à l'ARS et M. MULOT, Cadre supérieur de santé au Centre Hospitalier de la Côte Fleurie.

Lundi 6 février 2012, le centre hospitalier de la Côte Fleurie et la polyclinique de Deauville ont signé à l'Agence Régionale de Santé, une convention relative à la prise en charge, 24h/24, et tous les jours de l'année des patients arrivés aux urgences, nécessitant des soins chirurgicaux.

Depuis le 31 décembre 2011, l'activité de médecine d'urgence est exercée par le centre hospitalier de la Côte Fleurie dans ses locaux.

Le centre hospitalier ne disposant pas d'un plateau technique chirurgical, un partenariat a été mis en place entre le centre hospitalier et la polyclinique de Deauville, afin d'apporter une réponse aux besoins chirurgicaux de la population au plus près de la structure d'urgence.

Contact

Claire Le Privé T. 02 31 70 97 67 / Courriel : claire.le-privé@ars.sante.fr